



HAL
open science

La promotion du datif en position sujet dans les constructions en “ se laisser / se voir + Vinf ”

Injoo Choi-Jonin, Véronique Lagae

► To cite this version:

Injoo Choi-Jonin, Véronique Lagae. La promotion du datif en position sujet dans les constructions en “ se laisser / se voir + Vinf ”. Peter Lauwers; Katia Paykin; Mihaela Ilioiaia; Machteld Meulleman; Pascale Hadermann. Quand le syntagme nominal prend ses marques: du prédicat à l'argument, Éditions et Presses universitaires de Reims (EPURE), pp.291-312, 2021, 978-2-37496-146-0. hal-03632014

HAL Id: hal-03632014

<https://uphf.hal.science/hal-03632014>

Submitted on 1 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La promotion du datif en position sujet dans les constructions en « *se laisser* / *se voir* + Vinf »

Injoo Choi-Jonin (Université Toulouse Jean Jaurès, UMR LACITO)

Véronique Lagae (Université Polytechnique Hauts-de-France, UR DeScripto)

Résumé

Les constructions réfléchies en *se laisser* / *se voir* + Vinf peuvent comporter un sujet correspondant au datif du verbe à l'infinitif. La présente étude met en évidence leurs spécificités respectives en examinant les différents types de datifs qui sont concernés et le degré d'agentivité du sujet. Il en résulte que ces constructions confirment l'analyse du datif comme un cas structural en français et que seul *se voir* + Vinf peut être considéré comme une construction passive permettant de promouvoir le datif en position sujet.

Introduction

Les constructions réfléchies en *se faire*, *se laisser* et *se voir* + Vinf peuvent comporter un sujet correspondant au datif du Vinf. Elles sont ainsi souvent considérées comme des constructions passives supplétives, étant donné que le passif dit canonique en *être* ne permet pas d'accueillir un datif en position sujet. Pour Bat-Zeev-Shyldkrot (1999 : 67), les trois constructions verbales qui figurent dans les exemples suivants ont une interprétation quasi équivalente : « leur sujet structural est un “patient” et son intervention dans le procès du prédicat n'est sentie que dans [2], où il peut accepter ou refuser l'imposition de certaines normes étrangères et où il exprime donc une certaine volonté. » Excepté cette nuance pour la forme verbale *se laisser*, les trois constructions constitueraient des paraphrases.

- (1) En outre, l'ancien PDG *s'est vu imposer* un contrôle judiciaire qui lui interdit de quitter le territoire français.
- (2) La volonté de ne pas *se laisser imposer* des normes étrangères est effectivement typiquement française.
- (3) Doit-il accepter de *se faire imposer* des charges financières quand il n'est pas associé aux décisions d'urbanisme ?

Or, comme le montre François (2001), qui compare les constructions en *se voir* et *se faire*, les deux constructions ne sont pas toujours substituables : la construction en *se voir*, contrairement à la construction en *se faire*, serait stylistiquement incompatible avec des verbes de registre populaire ou familier.

En dehors de cette observation d'ordre diaphasique, on peut aussi poser la question de savoir si les trois constructions permettent d'accueillir en position sujet tous les types de datif. En effet, les travaux qui mentionnent ces périphrases verbales citent des exemples du datif promu en position sujet, sans spécifier s'il s'agit d'un datif argumental ou non argumental. D'autre part, on constate que seuls les verbes trivalenciels sont acceptés dans ces constructions dont le sujet correspond au datif de l'infinitif ; le verbe infinitif est donc toujours suivi d'un objet direct. Ce phénomène a été déjà observé par Bat-Zeev Shyldkrot (1981) et François (2001)¹, mais on peut

¹ On peut citer à ce propos la différence d'acceptabilité nette observée par Blanche-Benveniste (2007 : 163) entre les constructions en *se faire* avec des verbes transitifs indirects et leurs contreparties avec verbe support et nom prédicatif : **je me suis fait mentir par tout le monde – je me suis fait raconter des mensonges par tout le monde*.

se demander pourquoi un datif ne peut pas se trouver en position sujet s'il n'est pas accompagné d'un accusatif. Comme nous le montrerons dans cet article, ce phénomène s'explique parfaitement par la thèse de Van Peteghem (2006a), selon laquelle le datif en français est un cas structural plutôt qu'un cas sémantique.

Si la construction en *se faire* est relativement bien étudiée, et sa valeur passive adversative bien mise en évidence (cf. entre autres Kokutani 2005, Le Bellec 2013, Novakova 2009), les deux autres constructions, souvent citées comme étant comparables, ont peu fait l'objet d'études spécifiques. Notre contribution porte donc sur les constructions en « *se laisser/ se voir* + Vinf », afin de mettre au jour les spécificités de chacune. Nous présentons d'abord les données sur lesquelles nous nous appuyons, puis nous montrons que l'analyse du datif comme un cas structural en français s'y applique. Enfin, nous évoquons la double question de l'agentivité du sujet et de l'analyse de ces structures comme des constructions passives.

Données de corpus

Afin de mieux cerner la distribution des constructions à l'étude, nous avons effectué une recherche sur Frantext pour la période de 2000 à 2019. Il en résulte en premier lieu que dans un corpus de 16 611 481 mots, les constructions en *se laisser* sont plus de 13 fois plus fréquentes que les constructions en *se voir*, (cf. tableau 1). Ceci confirmerait l'observation faite entre autres par François (2001) que la construction en *se voir* est limitée à un registre soutenu.

Parmi ces occurrences, on observe, en second lieu, une différence importante quant à la proportion de constructions dont le sujet correspond à un datif du verbe à l'infinitif, à savoir 3,76 % pour *se laisser* (ex. (4)) et 58,33 % pour *se voir* (ex. (5)) :

	Nombre total d'occurrences	Sujet correspondant à un datif	Pourcentage
<i>Se laisser</i> + Vinf	798	30	3,76 %
<i>Se voir</i> + Vinf	60	35	58,33 %

Tableau 1. Occurrences dont le sujet correspond à un datif du verbe à l'infinitif dans Frantext (2000-2019)

- (4) Les champs dorés étaient comme un pelage de jeune animal qui *se laisse froter* le ventre. (H. Guibert, *Le protocole compassionnel*, 2007)²
- (5) Il n'y a aucun élan chez cet homme, il ne demande qu'à être reconnu, à *se voir confirmer* qu'il existe, il n'y a pas de vie en lui. (J.-B. Pontalis, *En marge des jours*, 2002)

En détaillant davantage (cf. tableau 2), on peut remarquer en outre une prédilection de la construction en *se laisser* pour les sujets correspondant à l'objet direct du verbe à l'infinitif (6), la fréquence des formes lexicalisées *se laisser aller* (26 occ.) et *se laisser faire* (16 occ.) (7), ainsi que la possibilité pour le sujet de correspondre au sujet du verbe à l'infinitif (8)³.

- (6) Il est un homme de raison qui jamais ne *se laissa entraîner* par la passion. (J. Giono, *Olympe*, 1982)

Il s'agirait donc d'une contrainte structurelle plutôt que sémantique.

² Les exemples recueillis dans Frantext (2000-2019) ont été complétés par d'autres occurrences issues de sources diverses, qui n'ont toutefois pas été reprises dans les données chiffrées. Les exemples sans mention de source sont construits.

³ Ceci est impossible pour la construction en *se faire*, comme l'ont observé entre autres Blanche-Benveniste (2007), François (2001).

- (7) Il ne faut pas se ruer sur l'autre et *se laisser aller* à des effusions sentimentales et à des débordements affectifs. (A. Guyard, *La Zonzon*, 2011)
- (8) Quand elle s'assied soit on l'aide, en général c'est l'infirmière, soit elle *se laisse tomber* sur sa chaise. (Ch. Akerman, *Ma mère rit*, 2013)

	<i>Se laisser</i> + Vinf	<i>Se voir</i> + Vinf
Sujet correspondant à un sujet du Vinf	34	(21)
Sujet correspondant à un objet direct	105	4
Sujet correspondant à un datif	6	35
Formes lexicalisées	42	0
Nombre total d'occurrences	187 ⁴	60

Tableau 2. Fonction du sujet de la construction par rapport au verbe à l'infinitif

En revanche, la construction en *se voir* comporte rarement un sujet correspondant à l'objet direct du verbe à l'infinitif (9) et les cas où le sujet correspond au sujet du verbe à l'infinitif (10) doivent être écartés, car *voir* y conserve son sens de verbe de perception et pourrait être remplacé par un autre verbe de perception (10a)⁵. Dans les autres cas tels que (9), *voir* n'exprime plus la perception visuelle, ni même en imagination, et cette substitution est problématique (9a). A cela s'ajoute que le groupe infinitif en (10) peut commuter avec une complétive objet (10b), ce qui n'est pas le cas pour (9b) :

- (9) Là, dans l'après-midi, Marcel et ses compagnons de misère *se voient refouler* par un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers. (M. Winock, *Jeanne et les siens*, 2003)
- a. ?Marcel et ses compagnons de misère se regardent refouler par un officier allemand.
b. # ?Marcel et ses compagnons de misère voient qu'ils sont refoulés par un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers.
- (10) et on se retrouve tous les ans [...] On *se voit vieillir*, on voit les rides de l'autre, le ventre qu'il a pris (H. Guibert, *Le protocole compassionnel*, 2007)
- a. On se regarde vieillir.
b. On voit qu'on vieillit.

Si l'on ne prend pas en compte les exemples tels que (10), on compte donc 35 cas de sujet correspondant à un datif sur 39, soit 89,7 %. Ceci correspond bien aux chiffres donnés par Hobæk Haff (2000) qui, sur 50 exemples de *se voir* + Vinf, en a relevé 46 avec sujet correspondant à un datif (soit 92 %) et 4 seulement avec sujet correspondant à un accusatif.

Ces données de corpus indiquent donc des tendances distributionnelles opposées pour les deux constructions, ce qui se confirme lorsqu'on examine de plus près les cas de datifs représentés. Pour ce faire, nous partirons de la distinction faite couramment entre datifs argumentaux (ou lexicaux), qui appartiennent à la valence verbale, et datifs non argumentaux (non lexicaux), cf. Leclère (1978), Van Peteghem (2006a). Comme l'indique le tableau 3, on trouve majoritairement des datifs argumentaux avec *se voir* (5) et des datifs possessifs, indiquant le « possesseur » dans une relation de possession inaliénable, avec *se laisser* (4).

⁴ Dans le cas de *se laisser* + Vinf, nous n'avons effectué ces statistiques plus détaillées que pour la période 2010-2019.

⁵ On a affaire ici à ce que la grammaire scolaire analyse comme une proposition infinitive objet. La désémantisation de *voir* dans la construction *se voir* + Vinf illustrée par (9) a été décrite notamment par François (2001).

	<i>Se laisser</i> + Vinf	<i>Se voir</i> + Vinf
Datif argumental	3	32
Datif possessif	21 ⁶	
Datif étendu	4	1
Datif épistémique		2
Datif + « locatif de personne »	2	
Total	30	35

Tableau 3. Types de datifs représentés dans Frantext (2000-2019)

Les datifs argumentaux se construisent tous avec des verbes trivalenciels, accompagnés donc d'un objet direct, et il s'agit principalement de verbes de transfert (p. ex. *accorder, attribuer, conférer, confier, offrir ; arracher, retirer, confisquer*) et de communication (p. ex. *confirmer, dicter, promettre, proposer ; interdire, refuser*) (12). Quant aux datifs possessifs, ils s'associent à un constituant nominal désignant l'entité (la partie du corps) possédée (11).

Les constructions permettent de ne pas mentionner le sujet du verbe à l'infinitif, qui reste indéterminé dans la plupart des cas, mais peut être exprimé sous la forme d'un complément en *par*. C'est le cas dans 4 occurrences de *se laisser* et 4 de *se voir* :

- (11) Gabrielle *se laissait tapoter* la main *par la bonne main paternelle*. (A.-M. Garat, *Dans la main du diable*, 2006)
- (12) Quand, entrant dans la boutique, Markheim *se voit proposer par le brocanteur* un miroir, il s'exclame : « Regardez, regardez dedans, regardez-vous ! » (J.-B. Pontalis, *Traversée des ombres*, 2003)

Parmi les datifs non argumentaux, nous avons relevé en outre des cas de datif étendu (ou bénéficiaire, Leclère (1978)) (13) et de datif épistémique (correspondant à l'argument externe d'une proposition non finie enchâssée, cf. Ruwet 1982, Van Peteghem 2010, 2014) (14) pour *se voir* et de datif accompagné d'un « locatif de personne » (cas rattachés par Blanche-Benveniste 2007 au datif possessif) (15), pour *se laisser*. Tous ces exemples contiennent également un objet direct :

- (13) Antoine et moi riions ensemble au sortir de l'école, [...] liés par la conscience inavouable, à la fois triste et gaie, des déclassés qui *se voient ouvrir* de temps en temps les portes de l'Eldorado et secrètement en sont estomaqués (A. Roux, *La solitude de la fleur blanche*, 2009)
- (14) Il s'ensuit qu'une protection efficace du consommateur ne peut être atteinte que si le juge national *se voit reconnaître* la faculté d'apprécier d'office une telle clause. (E. Carrère, *D'autres vies que la mienne*, 2009)
- (15) En bon lecteur des *Jeunes Filles*, notre candidat à l'amour ne veut pas *se laisser mettre* le grappin dessus. (M. Winock, *Jeanne et les siens*, 2003)

Enfin, on compte deux verbes intransitifs entrant dans la construction en *se laisser* + Vinf, *marcher (dessus)* et surtout *pousser*, avec une partie du corps qui s'interprète comme le sujet du verbe à l'infinitif (6 occ.) :

⁶ Parmi ces exemples, on compte 4 occurrences de locutions telles que (*se laisser*) *manger la laine sur le dos, tirer les vers du nez*.

- (16) En quelqu'un qui n'a pas le droit d'exister et qui *se laisse marcher* dessus et maltraiter comme si c'était dans l'ordre des choses. (G. Bouillier, *Le dossier M. Livre 1*, 2017)
- (17) Fred est un jeune type élégant et charmeur qui *se laisse pousser* une fine moustache de brigadier du Tigre. (A. Guyard, *La Zonzon*, 2011)

L'hypothèse du datif comme un cas structural

Les données de notre corpus montrent que c'est dans la construction en *se voir* + Vinf qu'on trouve le plus de cas où le sujet correspond au datif de l'infinitif, et que dans la construction en *se laisser* + Vinf, le sujet correspond dans la majorité des cas à l'accusatif de l'infinitif. La même tendance s'observe dans les données citées dans les travaux de Bat-Zeev Syldkrot (1981, 1999, 2005) et de François (2001).

Cela étant dit, quand le sujet correspond au datif de l'infinitif, le verbe infinitif est toujours suivi d'un objet direct, dans les deux constructions. Bat-Zeev Shyldkrot (1981) et François (2001) notent aussi que dans la construction en *se voir*, quand l'objet indirect en *àSN* de l'infinitif se place en position sujet, l'infinitif est un verbe trivalenciel. François (2001) ajoute qu'un verbe bivalenciel (sauf *pardonner*), qui se construit avec un objet indirect *àSN*, bloque la coréférence du sujet avec le datif de l'infinitif dans la construction en *se voir*. Ainsi, dans l'exemple suivant, le sujet correspond au sujet de l'infinitif, et non au datif :

- (18) L'officier s'est vu obéir. (> L'officier a vu qu'il obéissait à quelqu'un)

D'autre part, Bat-Zeev Shyldkrot (1981) remarque que le complément *àSN* peut occuper la position sujet de la construction en *se voir* s'il est pronominalisable par le pronom clitique *lui/leur*, et non par le pronom clitique *y*.

- (19) * Cet endroit se voit trouver du charme par Nicole (Nicole trouve du charme à cet endroit
> Nicole y trouve du charme)

Ces observations sont conformes au fonctionnement du datif en français en général et l'hypothèse avancée dans Van Peteghem (2006a) permet de confirmer que c'est bien le datif structural comme il a été défini par elle, qui peut être promu en position sujet.

Comme le remarque Van Peteghem, le marquage casuel morphologique se manifeste en français seulement au niveau des pronoms clitiques : les clitiques datifs *lui/leur* s'opposent aux clitiques nominatifs *il/elle*, ainsi qu'aux clitiques accusatifs *le/la/les*. Ainsi, les compléments *àSN* peuvent être considérés comme des datifs s'ils peuvent être pronominalisés par les pronoms clitiques *lui/leur*. Selon Van Peteghem, le datif en français est « assigné pour des raisons configurationnelles au second argument interne au VP, à condition que celui-ci ait un rôle thématique hiérarchiquement plus élevé que le premier argument interne. » Il s'agit donc d'un cas structural, plutôt que d'un cas sémantique⁷.

Dans ce qui suit, nous montrons que cette hypothèse s'applique aux différents types de datif promu en position sujet dans les constructions en *se voir* et en *se laisser*.

Sujet correspondant au datif argumental

Le datif argumental ou lexical appartient à la structure argumentale du verbe, et ce sont généralement les prédicats trivalencielles qui assignent le cas datif à un des arguments internes. L'assignation des cas structuraux serait fonction de la hiérarchie des rôles thématiques des

⁷ Pour les oppositions entre les deux, voir Van Peteghem (2006a).

arguments : l'argument pourvu du rôle thématique le plus élevé serait encodé comme sujet (nominatif) ou argument externe, et les deux autres, comme arguments internes ; parmi ces deux arguments internes, le rôle thématique le plus élevé serait encodé comme objet indirect (datif), et le moins élevé, comme objet direct (accusatif).

Dans notre corpus, le datif argumental promu en position sujet figure majoritairement dans la construction en *se voir*, et bien plus rarement dans la construction en *se laisser*, mais dans tous les cas, le verbe infinitif est toujours suivi d'un objet direct. On constate que dans tous les exemples, le sujet correspondant au datif est majoritairement représenté par une entité [+animé] dotée du rôle sémantique [destinataire] ou [but], et l'OD par une entité [-animé], qu'elle soit concrète ou abstraite, dotée du rôle sémantique [thème].

(20) L'homme *se voit accorder* la garde de leur enfant (S. Veil, *Une vie*, 2007)

(21) je quitte la Raphaële [...], qui *se laissait dire* du mal d'elle (M. Billetdoux, *Un peu de désir sinon je meurs*, 2006)

Sujet correspondant au datif étendu

Le datif étendu (cf. Leclère 1978) correspond à un constituant [+humain], doté du rôle sémantique [bénéficiaire / détrimentaire]. Il s'agit d'un constituant rajouté dans la structure argumentale d'un verbe qui comporte deux arguments, fonctionnant comme sujet et OD. La présence de l'OD est donc décisive pour la présence du datif étendu, et c'est le rôle sémantique [thème] qui est associé à l'OD. Ces contraintes s'appliquent aussi au datif étendu promu en position sujet dans la construction en *se voir*.

(13) Antoine et moi riions ensemble au sortir de l'école, [...] liés par la conscience inavouable, à la fois triste et gaie, des déclassés qui *se voient ouvrir* de temps en temps les portes de l'Eldorado et secrètement en sont estomaqués (A. Roux, *La solitude de la fleur blanche*, 2009)

Sujet correspondant au datif épistémique

Le datif épistémique se trouve avec des verbes « épistémiques », tels que *trouver*, *croire*, *imaginer*, etc. (cf. Van Peteghem 2010, 2014). Il entretient une relation prédicative avec l'OD, et fonctionne comme sujet du prédicat représenté par l'OD. Notre corpus comporte deux exemples du datif épistémique promu en position sujet dans la construction en *se voir*, et dans les deux exemples (14, 22), c'est le verbe épistémique *reconnaître* qui est employé comme verbe infinitif.

(22) elle [...] regrette d'avoir dû attendre le concile de Trente pour *se voir reconnaître*, sinon exactement une âme, du moins que soit attachée une équivalence grammaticale au vocable homo, le pouvant laisser entendre non plus sous l'acception « homme » (A. Roux, *La solitude de la fleur blanche*, 2009)

Sujet correspondant au datif possessif

Le datif possessif est employé en français avec un constituant nominal défini qui représente une partie du corps (cf. Van Peteghem 2006b). Il établit ainsi une relation de possession inaliénable avec ce constituant nominal, fonctionnant comme OD ou, précédé d'une préposition, comme un complément locatif. Quand il s'agit d'une possession aliénable, c'est le déterminant

possessif qui encode le « possesseur ». Le datif possessif représente une entité [+ animé], correspondant au « possesseur » de la partie du corps et entretient donc une relation plus étroite avec le constituant nominal qu'avec le prédicat verbal.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans la construction en *se laisser*, le datif de l'infinitif correspond majoritairement au datif possessif. En revanche, notre corpus ne contient aucun exemple du datif possessif dans la construction en *se voir*⁸ :

- (23) Sophie, revenue à son insouciance infantile *se laissait pincer l'oreille* par le vieux cousin [...] (A.-M. Garat, *Dans la main du diable*, 2006)
- (24) — le mal qu'ils se donnent pour ne pas *se laisser manger* la laine *sur le dos* ! — , (F. Nourissier, *À défaut de génie*, 2000)

Retour sur l'hypothèse

Comme nous venons de le montrer, l'hypothèse avancée par Van Peteghem sur le datif en français permet d'expliquer pourquoi dans les constructions en *se voir* et *se laisser* où le sujet correspond au datif de l'infinitif, la présence de l'OD est obligatoire. Elle explique aussi pourquoi dans notre corpus, le sujet est représenté en grande partie par une entité [+ animé]. En effet, une entité [+ animé] est plus apte à recevoir un rôle sémantique hiérarchiquement plus élevé que celui de [thème], généralement associé à l'OD accusatif. Cela étant dit, le rôle sémantique [destinataire] ou [but] peut être assigné aussi à un constituant représentant une entité [- animé]. C'est pourquoi le sujet correspondant au datif de l'infinitif dans la construction en *se voir* peut être représenté par une entité [- animé], comme le montrent les exemples suivants :

- (25) Le Centre de production équine de Bikaner *s'est vu confier* le projet d'évaluation et de préservation de la race. (Le Monde diplomatique > <http://cabal.rezo.net>)
- (26) Ce livre, qui est l'œuvre de Jan Albers, professeur d'histoire à Yale, *s'est vu attribuer* plusieurs prix pour l'excellence de son propos. (paysagesestriens.qc.ca > Wortschatz)

Nous avons noté plus haut qu'en français le pronom clitique *lui/leur* marque morphologiquement le cas datif, et que d'après Bat-Zeev Shyldkrot (1981), le complément àSN peut occuper la position sujet de la construction en *se voir* s'il est pronominalisable par le pronom clitique *lui/leur*. Cette linguiste note aussi que le complément àSN du verbe *attribuer* ne peut pas occuper la position sujet de la construction *se voir*, si le verbe est employé dans le sens de « penser que la cause est... » ou « prêter », comme dans les exemples suivants :

- (27) * Une simple curiosité se voit attribuer cette démarche par la direction.
> La direction attribue cette démarche à une simple curiosité.
- (28) * La campagne « anti-tabac » se voit attribuer cette loi par les médecins.
> Les médecins attribuent cette loi à la campagne « anti-tabac »

Or, dans ces exemples, le complément àSN est un argument dont le rôle sémantique est une [cause], rôle sémantique inférieur au [thème], représenté par l'OD. Si on suit l'hypothèse de Van Peteghem, il ne peut donc pas recevoir le cas datif, qui est attribué à l'argument interne dont le rôle est supérieur à un autre argument interne. En effet, le complément àSN semble difficilement pronominalisable par *lui*, quand il s'interprète comme une cause :

⁸ On trouve toutefois quelques attestations isolées sur le web : *La pièce exprime la difficulté de porter à la scène le drame d'un malheureux qui, gamin, s'est vu couper le bras à la machette pour avoir osé aller chercher son ballon sur la propriété d'un bourgeois particulièrement jaloux de ses possessions...* (www.littafcar.org)

- (29) La direction attribue cette démarche à une simple curiosité.
 > ?? La direction lui attribue cette démarche.
- (30) Les médecins attribuent cette loi à la campagne « anti-tabac »
 > ?? Les médecins lui attribuent cette loi.

Les agrammaticalités des exemples de Bat-Zeev Shyldkrot cités plus haut s'expliquent ainsi par l'hypothèse du datif comme un cas structural.

L'agentivité du sujet et le passif

L'agentivité du sujet

Les constructions en *se laisser/ se voir* + Vinf sont considérées comme des formes passives complémentaires, permettant de promouvoir en position sujet un accusatif ou un datif. Bat-Zeev Shyldkrot (1999, 2005) fait cependant remarquer que dans la construction en *se laisser* + Vinf, le sujet contrôle le procès, car il s'abstient volontairement d'intervenir dans le procès représenté par l'infinitif. Or, les traits [contrôle] et [volition] sont généralement considérés comme des paramètres en rapport avec l'agentivité, comme l'illustre l'échelle d'agentivité établie par Givón (1984) :

Paramètres	Échelle de propriétés
a. humanité	humain > animé > inanimé > abstrait
b. causalité	cause directe > cause indirecte > non-cause
c. volition	intention forte > intention faible > non-volontaire
d. contrôle	contrôle clair > faible contrôle > non-contrôle
e. saillance	très saillant > moins saillant > non-saillant

Tableau 4. Échelle d'agentivité (Givón 1984 : 107)

Si on applique ces paramètres au sujet de la construction en *se laisser* + Vinf, celui-ci peut se situer à un niveau médian de l'échelle d'agentivité lorsqu'il est représenté par une entité [+animé], qui choisit volontairement de ne pas s'opposer à la réalisation du procès exprimé par l'infinitif ; le degré de contrôle qu'il exerce sur le procès n'est donc pas nul. En effet, cette construction se combine généralement avec l'adverbe *volontairement*, et les exemples suivants montrent que le sujet est clairement consentant à la réalisation du procès :

- (31) Martin *ne résista pas* plus longtemps à Dalila. Il *se laissa couper* les moustaches (M. Aymé, *Nouvelles complètes*, 2002)
- (32) Elle *se laisse aussi prendre* la température, le gros thermomètre *ne la contrarie pas*. (A.-M. Garat, *Pense à demain*, 2010)
- (33) Il *se laissait donner* des tapes sur le derrière en disant : « *Je l'ai mérité.* » (Y. Szczupak-Thomas, *Un diamant brut Vézelay-Paris 1938-1950*, 2008)

La volonté du sujet de cette construction se manifeste plus fortement dans des énoncés négatifs et impératifs :

- (34) Il était évident que ce Louvain faisait marcher son monde à la baguette et ne *se laissait pas dicter* sa feuille de route. (A.-M. Garat, *Dans la main du diable*, 2006)
- (35) Muzil me dit : « *Ne te laisse pas prêter* de l'argent par eux, sinon ils se payeront sur ta viande. » (H. Guibert, *À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie*, 1990)

De même, la construction verbale *se laisser* + Vinf peut se combiner avec l'auxiliaire modal *devoir*, qui exprime le consentement du sujet après un refus (36), et peut être employée comme le complément du nom *refus* (37) :

- (36) Angelo avait eu beau protester, il avait *dû se laisser détourner* les oreilles. (O. Rolin, *Tigre en papier*, 2002)
- (37) [...] à mes questions réitérées, présentées parfois sous forme de jeu (« dis-moi la première lettre de son prénom »), il opposait *un refus de*, il disait, « *se laisser tirer les vers du nez* », accompagné d'un « qu'est-ce que ça t'apporterait de savoir ? ». (A. Ernaux, *L'occupation*, 2002)

Les traits d'agentivité qu'on vient de voir pour le sujet de la construction en *se laisser* + Vinf ne s'observent pas pour le sujet de la construction en *se voir* + Vinf. En effet, cette dernière ne peut pas se combiner avec *volontairement* et ne peut pas être employée à l'impératif :

- (20) L'homme *se voit accorder* la garde de leur enfant (S. Veil, *Une vie*, 2007)
- > * L'homme se voit volontairement accorder la garde de leur enfant ;
 - > * Vois-toi accorder la garde de ton enfant.

Son emploi dans un énoncé négatif est très rare, On notera toutefois que ces énoncés négatifs figurent dans une subordonnée qui exprime un procès virtuel, et qu'il semble difficile de les employer pour un procès non virtuel :

- (38) Si la gauche ne *se voit pas confier* le pouvoir par le peuple dès maintenant, il lui faudra, au Parlement, accomplir avec une vigilance et une ardeur accrues sa mission de discussion et de contrôle, tâche capitale de l'opposition. (P. Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir. 1963-1973*, 1989)
- > ?? La gauche ne s'est pas vu confier le pouvoir.
- (39) [...] pour permettre une promotion plus normale et plus saine de ceux qui se destinent à l'enseignement ou à la recherche et qui *ne se voient pas offrir*, aujourd'hui, de débouchés suffisants et satisfaisants. (P. Mendès-France, *Œuvres complètes. 5. Préparer l'avenir. 1963-1973*, 1989)
- > ?? Ces étudiants ne se sont pas vu offrir de débouchés suffisants et satisfaisants.
- (40) ... il a annoncé que les recrues *ne se verraient plus interroger* sur leur orientation sexuelle. (*Le Monde diplomatique*, in Hobæk Haff 2000)
- > ?? Les recrues ne se sont plus vu interroger sur leur orientation sexuelle.

Le sujet de la construction en *se voir* + Vinf n'est doté d'aucun trait d'agentivité. Il ne contrôle pas le procès, et ne manifeste aucune intentionnalité par rapport à la réalisation du procès. Au contraire, il se présente souvent comme un « spectateur », qui découvre un procès inattendu, ou contraire à son attente, comme le montrent les exemples suivants :

- (41) C'est au son de la radio vichyste que Masza accouche le 30 avril 1944, dans la *terreur folle* d'être dénoncée et de *se voir arracher son bébé* (V. Linhart, *La vie après*, 2012)
- (42) Le règlement est *très dur* pour les jeunes gens qui *se voient interdire* un grand nombre de carrières, et toutes les fonctions publiques (C. Lazard, *Journal : 1940*, 2012)
- (43) En 1956, à Kowel, Mayèr *se voit retirer* son carnet rouge. *Furieux*, il part plaider son cas à Moscou (I. Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus : une enquête*, 2012)

Les deux constructions se distinguent donc par l'agentivité du sujet, et ce constat nous amène à nous interroger sur le statut syntaxique de la construction en *se laisser* + Vinf, analysée comme une construction passive.

Le passif

Le passif est un procédé qui consiste à réduire un argument dans la valence verbale. Il s'agit d'une diathèse récessive, telle que l'a définie Tesnière (1959). Le passif ne concerne donc que les verbes bi- ou trivalenciels, et non les verbes monovalenciels. Le rôle sémantique assigné au sujet de la construction passive doit être non-agentif, et il est identique à celui qui est assigné à l'objet de la construction dite active. On parle ainsi de la promotion d'un argument non-agentif en position sujet, et de la destitution de l'argument agentif.

Dans la construction en *se laisser* + Vinf, nous venons de voir que le sujet présente un certain degré d'agentivité. On peut noter aussi que l'infinitif qui suit le verbe *se laisser* peut être représenté par des verbes monovalenciels, comme *pousser* ou *marcher*, lorsque le sujet de cette construction semble correspondre au datif de l'infinitif :

- (44) Vous avez de la chance que ce soit un garçon, il pourra *se laisser pousser* la moustache.
(S. Calle, *Douleur exquise*, 2003)
- (16) En quelqu'un qui n'a pas le droit d'exister et qui *se laisse marcher* dessus et maltraiter comme si c'était dans l'ordre des choses (G. Bouillier, *Le dossier M. Livre 1*, 2017)

On ne peut cependant pas parler de constructions passives, étant donné qu'il n'y a pas de réduction d'un argument. Par conséquent, le verbe *se laisser* ne peut pas être considéré comme un auxiliaire passif. Dans le cas de *se laisser pousser la moustache*, la possession peut également être marquée par un déterminant possessif sans le clitique *se* (44a). De même, dans le cas de *se laisser marcher dessus*, bien qu'il s'agisse d'une expression figée, l'adverbe *dessus* peut commuter avec le syntagme prépositionnel *sur ses pieds*, dans lequel la possession est marquée par le déterminant possessif et non par le clitique *se* (16a).

- (44) a. Il laisse pousser sa moustache.
(16) a. Il laisse les autres marcher sur ses pieds.

Le datif possessif est donc représenté par le clitique *se*, et non par le sujet, bien que ce dernier soit coréférent au clitique *se*.

Cette analyse semble s'appliquer même aux cas où le verbe *se laisser* est construit avec des verbes bivalenciels. Dans ces cas, comme nous l'avons déjà dit, le clitique *se* est majoritairement un datif possessif. Les exemples suivants montrent que l'agent de l'infinitif peut être représenté par le syntagme prépositionnel en *par* (23), ou rester implicite (45-46). Il peut aussi occuper la position d'objet direct du verbe *laisser*, et dans ce cas, c'est le datif possessif *lui* qui apparaît devant l'infinitif, et le clitique *se*, coréférent au sujet, disparaît :

- (23) Sophie, revenue à son insouciance infantile, *se laissait pincer l'oreille par le vieux cousin*
(A.-M. Garat, *Dans la main du diable*, 2006)
> Sophie *laissait le vieux cousin lui pincer l'oreille*.
- (45) Consentant, *le chaton* bâillait de son gosier rose, ses yeux vifs rétrécis et, oubliant son achat, elle *se laissait mordiller les doigts*, des frissons électriques au creux du poignet.
(A.-M. Garat, *L'enfant des ténèbres*, 2008)
> Elle *laissait le chaton lui mordiller les doigts*.

- (46) *J'allai vers Papouche, l'implorai, la suppliai d'être sage. Elle finit par se laisser mettre le pion au col.* (Y. Szczupak-Thomas, *Un diamant brut Vézelay-Paris 1938-1950*, 2008)
> Elle finit par *me laisser lui mettre le pion au col.*

Ceci montre clairement que le datif possessif n'est pas représenté par le sujet, mais par le clitique *se* dans la construction en *se laisser* + Vinf.

Le même phénomène s'observe dans les cas où le clitique *se* s'analyse comme un datif argumental :

- (47) Pas question de *se laisser voler ses rêves.* (F. Maspero, *Les abeilles et la guêpe*, 2002)
> Pas question de *laisser qui que ce soit lui voler ses rêves*
- (21) je quitte la Raphaële qui se laissait rogner les ailes, qui *se laissait dire du mal d'elle* (M. Billetdoux, *Un peu de désir sinon je meurs*, 2006)
> je quitte la Raphaële qui laissait son Roux lui rogner les ailes, qui *le laissait lui dire du mal d'elle*

Quand le clitique *se* représente le complément accusatif de l'infinitif, l'agentivité du sujet de la construction en *se laisser* + Vinf s'observe également. On rappellera que celle-ci est employée bien plus fréquemment avec *se* accusatif qu'avec *se* datif :

- (48) Assez cependant pour *se laisser soudoyer par ce soudeur au cœur volage ...* (A.-M. Garat, *Pense à demain*, 2010)
> pour *laisser ce soudeur au cœur volage la soudoyer*
- (49) Tous accrochés *ils se laissaient conduire* (A. Jenni, *L'Art français de la guerre*, 2011)
> *ils laissaient le chauffeur les conduire*

L'interprétation passive de la construction en *se laisser* + Vinf ne semble en fin de compte être possible qu'avec un sujet inanimé, qui correspond à l'argument interne accusatif :

- (50) Ce qui ressortait des filatures de la fille aînée du député avait de quoi donner des vertiges existentiels mais, une fois consigné en trois exemplaires sur la machine à écrire, lettre à lettre, *cela se laissait envisager.* (A.-M. Garat, *Pense à demain*, 2010)
- (51) *Ça se laisse manger/ boire.*

Concernant le sujet de la construction en *se voir* + Vinf, nous avons vu plus haut qu'il ne manifeste aucune propriété agentive. Il correspond donc bien au datif de l'infinitif quand l'infinitif est représenté par un verbe trivalenciel. Nous avons vu ci-dessus que le verbe *voir* a perdu les propriétés d'un verbe de perception dans la construction réflexive en *se voir* + Vinf. Or, si on déplace l'agent de l'infinitif en position d'objet direct du verbe *voir*, ce dernier s'interprète comme un verbe de perception, cf. (52a), qui n'est pas sémantiquement équivalent à (52). L'infinitif forme, dans ce cas, une proposition avec ses arguments, proposition qui commute avec une subordonnée complétive (52b) :

- (52) le bon peuple *se voit refuser* l'entrée de cet Eden par les marins rouges. (H. Hoppenot, *Journal 1918-1933*, 2012)
- a. # le bon peuple voit les marins rouges lui refuser l'entrée de cet Eden
b. # le bon peuple voit que les marins rouges lui refusent l'entrée de cet Eden

Le même phénomène s'observe aussi quand le sujet de la construction en *se voir* + Vinf représente l'argument accusatif de l'infinitif :

- (53) tous ceux qui ne pouvaient plus s'obliger à tuer des Juifs, [...], devaient se présenter au Gruppenstab pour *se voir affecter* à d'autres tâches (J. Littell, *Les Bienveillantes*, 2006)
- a. # pour voir les officiers les affecter à d'autres tâches
 b. # pour voir que les officiers les affectent à d'autres tâches
- (54) Là, dans l'après-midi, Marcel et ses compagnons de misère *se voient refouler* par un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers. (M. Winock, *Jeanne et les siens*, 2003)
- a. #? Marcel et ses compagnons de misère voient un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers les refouler
 b. #? Marcel et ses compagnons de misère voient qu'un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers les refoule

Quand le datif ou l'accusatif occupe la position objet indirect ou direct du verbe infinitif, la forme *se voir* n'apparaît pas :

- (52) *le bon peuple se voit refuser* l'entrée de cet Eden par les marins rouges.
 c. les marins rouges *refusent* l'entrée de cet Eden *au bon peuple*.
- (55) Assez souvent, ses avis étaient pertinents et ceux qui les avaient écoutés purent s'en féliciter, si ce n'est qu'il est agaçant de *se voir dicter* ce qui est bien pour vous par une personne qui prétend le savoir mieux que vous-même. (R. Grenier, *Andrélie*, 2005)
 > une personne qui prétend le savoir mieux que vous-même *vous dicte* ce qui est bien pour vous.
- (53) tous ceux qui ne pouvaient plus s'obliger à tuer des Juifs, [...], devaient se présenter au Gruppenstab pour *se voir affecter* à d'autres tâches
 c. les officiers *les affectent* à d'autres tâches
- (54) Là, dans l'après-midi, Marcel et ses compagnons de misère *se voient refouler* par un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers.
 c. un officier allemand qui exige d'eux d'autres papiers *refoule Marcel et ses compagnons de misère*.

La forme verbale *se voir* fonctionne donc bien comme un auxiliaire passif et semble constituer en français le moyen privilégié pour promouvoir le datif en position sujet.

Ce qui précède permet de mieux comprendre pourquoi dans la construction en *se laisser* + Vinf, le datif de l'infinitif est un datif possessif dans la plupart des cas. Nous avons vu qu'une interprétation passive de *se laisser* + Vinf n'est possible qu'avec un sujet [- animé] correspondant à l'argument interne accusatif (50-51), et qu'avec un sujet [+ animé], qui garde un certain degré d'agentivité, le verbe *se laisser* ne peut pas être analysé comme un auxiliaire passif. Le sujet [+ animé] s'interprète néanmoins comme une entité affectée par le procès exprimé par l'infinitif à cause de sa coréférentialité avec le clitique *se*. Or, nous constatons que ce dernier correspond majoritairement à l'argument accusatif de l'infinitif dans cette construction, cf. supra.

Si c'est plutôt le datif possessif qui figure dans la construction en *se laisser* + Vinf, c'est lié au fait que ce type de datif dépend du constituant nominal avec lequel il exprime une relation de possession inaliénable. En effet, l'emploi du datif pour l'encodage de la possession inaliénable en français peut être expliqué en termes de l'affectation indirecte du possesseur *via* le processus affectant le possessum. Si on veut insister sur l'affectation du possesseur, celui-ci peut être représenté par un complément accusatif, si le sémantisme du verbe s'y prête. Dans les exemples suivants, le clitique *se* correspond au datif possessif de l'infinitif, mais il peut aussi être utilisé comme un complément accusatif s'il n'est pas accompagné d'un constituant nominal représentant une partie du corps :

- (56) une secrétaire SS *se laissait embrasser la gorge* par un Lieutenant de l'intendance (J. Littell, *Les Bienveillantes*, 2006)
 > une secrétaire SS *se laissait embrasser* par un Lieutenant de l'intendance
- (57) L'animal *se laisse caresser le cou*.
 > L'animal *se laisse caresser*.

Dans la construction en *se laisser* + Vinf, le clitique *se* peut d'ailleurs correspondre à la fois au datif possessif et à l'accusatif dans le cas d'une coordination, comme on peut le constater dans les exemples suivants :

- (58) Il *se laissa couper* les moustaches *et affubler* d'un pardessus couleur de banane qui lui descendait à la cheville (M. Aymé, *Nouvelles complètes*, 2002)
- (59) La fille *se laissait tripoter, dégrafer* le soutien-gorge [...] (C. Millet, *La vie sexuelle de Catherine M.*, 2001)

Dans la construction en *se voir* + Vinf, nous avons vu que le sujet correspond généralement au datif argumental de l'infinitif, et beaucoup plus rarement aux datifs non argumentaux. Il est toujours accompagné d'un objet direct, et le verbe infinitif est représenté par un verbe trivalenciel. La promotion du datif en position sujet et la destitution de l'agent entraînent la réduction d'un argument de la valence verbale. On a donc bien affaire ici à la diathèse passive.

En conclusion, nous avons montré que les constructions en *se laisser* et *se voir* + Vinf, construites avec un sujet correspondant au datif du verbe à l'infinitif, divergent sur la plupart des points étudiés : fréquence du datif, type de datif, agentivité du sujet. Il en résulte que dans la construction en *se laisser* + Vinf, le datif du verbe infinitif n'est pas représenté par le sujet mais par le clitique réfléchi coréférent au sujet. En revanche, dans la construction en *se voir* + Vinf, le datif correspond bien au sujet et le clitique *se* n'a pas de valeur référentielle. On peut alors affirmer que la fonction principale de cette construction est de permettre la promotion du datif argumental en position sujet, ce qui relève de la diathèse passive. Notre étude confirme en outre la validité, pour ces constructions réflexives, de l'hypothèse avancée par Marleen Van Peteghem (2006a) du datif comme un cas structural. Un recours à un ensemble plus large de données attestées permettrait sans doute d'affiner les analyses présentées ici, comme nous projetons de le faire.

Références bibliographiques

- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava, « À propos de la forme passive *se voir* + Vinf », *Folia Linguistica*, 15/ 3-4, 387-407, 1981.
- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava, « Analyse sémantique d'une forme passive complémentaire : *se laisser* », *Langages*, 135, 63-74, 1999.
- Bat-Zeev Shyldkrot, Hava, « Comment définir la périphrase *se laisser* + infinitif », in *Les périphrases verbales*, Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Nicole Le Querler (dir.), Amsterdam, Benjamins, 245-257, 2005.
- Blanche-Benveniste, Claire, « Les énoncés à causatifs réfléchis », in *L'énoncé réfléchi*, André Rousseau et al. (dir.), Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 155-173, 2007.
- François, Jacques, « Désémantisation verbale et grammaticalisation : (*se*) voir employé comme outil de redistribution des actants », *Syntaxe et sémantique*, 2, 159-175, 2001.

- Givón, Talmy, *Syntax. A functional-typological introduction*. Volume I. Amsterdam, Benjamins, 1984.
- Hobæk Haff, Marianne, « Les périphrases passives pronominales – constructions non-prototypiques du passif », in Lene Schøsler (dir.), *Le passif*, Copenhagen, Museum Tusulanum Forlag, 39-48, 2000.
- Kokutani, Shigehiro, « Sur l'analyse unie de la construction "se faire + infinitif" en français », in *Les périphrases verbales*, Hava Bat-Zeev Shyldkrot & Nicole Le Querler (dir.), Amsterdam, Benjamins, 209-227, 2005.
- Le Bellec, Christel, « La construction passive en 'se faire' : une forme concurrente et complémentaire du passif canonique », *Journal of French Language Studies*, 24/2, 203-222, 2013.
- Leclère, Christian, « Sur une classe de verbes datifs », *Langue française*, 39, 66-75, 1978.
- Novakova, Iva, « La construction *se faire* + *Vinf* : analyse fonctionnelle », in *La Langue en contexte : actes du Colloque « Représentations du sens linguistique IV »*, Eva Havu et al. (dir.), Helsinki, Société Néophilologique, 107-120, 2009.
- Ruwet, Nicolas, « Le datif épistémique en français et la condition d'opacité de Chomsky », in *Grammaire des insultes et autres études*, Paris, Seuil, 172-204, 1982.
- Tesnière, Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1959.
- Van Peteghem, Marleen, « Le datif en français : un cas structural », *Journal of French Language Studies*, 16, 93-110, 2006a.
- Van Peteghem, Marleen, « Inaliénabilité et partitivité : le datif possessif en français, en néerlandais et en roumain », in *La relation partie-tout*, Georges Kleiber et al. (dir.), Louvain-Paris, Peeters, 351-366, 2006b.
- Van Peteghem, Marleen, « Je lui trouve du charme : une structure particulière de la prédication seconde », In *Congrès Mondial de linguistique française – CMLF 2010*, Franck Neveu et al. (dir.), Paris, Institut de Linguistique française, 1799-1812, 2010.
- Van Peteghem, Marleen, « La construction à datif épistémique : une structure modale ou évidentielle », *Langages*, 193, 99-112, 2014.